

Le CHU de Rennes et la Direction Régionale des Finances Publiques s'engagent sur un nouveau calendrier de travail quinquennal avec la signature d'une convention 2018 - 2022

Signée en septembre 2013, la première convention de services comptables et financiers a permis de renforcer le partenariat entre les acteurs de la gestion publique hospitalière pour une meilleure efficacité dans l'utilisation de l'argent public. Forts du succès de cette première convention conclue pour 5 ans, le Centre Hospitalier Universitaire de Rennes, représentée par sa Directrice Générale, Madame Véronique Anatole - Touzet et la Direction Régionale des Finances Publiques, représentée par Monsieur Alain Guillouet, Directeur Régional des Finances Publiques se sont à nouveau engagés ce lundi 9 juillet sur un nouveau calendrier de travail quinquennal.



2013 – 2017 : UN PARTENARIAT RICHE EN REALISATIONS ET CONCRETISÉ PAR LA CERTIFICATION DES COMPTES DE L'ETABLISSEMENT DÈS 2016.

Sur la période 2013-2017, les travaux ont à la fois concerné les relations avec l'assurance maladie et les usagers, les achats ou encore les aspects techniques d'échange entre l'établissement et les services du comptable.

Le premier chantier du CHU portait sur la mise en place du FIDES (Facturation individuelle des établissements de santé à l'Assurance maladie) pour les consultations et actes externes. Avec un taux de rejet inférieur à 3 %, la convention a permis d'encadrer la réussite de ce travail.

Seconde étape, la modernisation des moyens de paiement du reste à charge offerts aux usagers avec la mise en place du paiement par Internet (outil TIPI, lien sur le site du CHU) et la communication adaptée à cette opération.

Côté achat, dans un souci constant d'optimisation du fonctionnement des services de la DGFP et du CHU, le partenariat a soutenu **la mise en place du contrôle allégé sur la dépense** et le déploiement de paiement par carte bancaire.

Par ailleurs, les flux d'information transitent depuis septembre 2016 vers les services du comptable via un nouveau protocole d'échange standard (PES V2), première brique technique pour penser la dématérialisation des échanges.

C'est également dans le cadre de ses relations étroites entre les acteurs que les travaux de fiabilisation des comptes ont pu être menés avec à la clef dès 2016 la certification des comptes du CHU sans réserve.

Fort de ce succès, et afin de poursuivre les travaux initiés, le CHU et la Direction générale des finances publiques ont souhaité réitérer la démarche avec un nouveau calendrier de travail pour les cinq années à venir.

2018 – 2022 : CAP SUR LA DEMATERIALISATION TOTALE ET RENFORCEMENT DU CONTROLE INTERNE

Outre la poursuite des actions déjà engagées, les travaux 2018-2022 seront essentiellement consacrés **à l'amélioration continue de la qualité comptable des documents budgétaires et financiers et à la modernisation des processus de gestion.**

Le **développement du contrôle interne et la mise en place d'une cellule d'audit interne** permettront, chaque année, de garantir la certification des comptes du CHU par les Commissaires aux comptes (pour rappel ils ont été certifiés sans réserve, ni recommandation en 2017).

Concernant les recettes, le CHU déjà pleinement inscrit dans le programme SIMPHONIE (Simplification des parcours patients et numérisation des informations échangées), travaillera étroitement avec la trésorerie pour **dématérialiser tous les échanges entre les différents acteurs** que sont l'usager, l'établissement, le comptable public, l'assurance maladie obligatoire (AMO) et l'assurance maladie complémentaire (AMC). Côté CHU, ce programme vise donc à sécuriser les recettes de l'établissement ; côté patient, il permet d'améliorer l'information aux usagers, notamment sur l'existence d'un éventuel reste à charge après prise en compte du niveau de prise en charge Assurance Maladie Obligatoire et Complémentaire.

Enfin, anticipant l'obligation instaurée par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015 (Loi NOTRe) faite aux établissements publics de dématérialiser leurs échanges avec les services du comptable à compter du 1er janvier 2019, **le CHU a dématérialisé le 26 juin dernier ses flux dépenses et recettes.** Ce travail a concerné près de 100 professionnels de l'établissement, tous engagés vers la simplification et le zéro papier en collaboration étroite avec les équipes de la trésorerie et de la Direction générale des finances publiques. **L'objectif de flux**



comptables 100% numériques est aujourd’hui à portée de main. Au second semestre 2018, la mise à jour des outils de gestion permettra notamment le **rapprochement automatique des factures.**

La convention de services comptable et financier fera l’objet d’un suivi annuel par le comité de pilotage coprésidé par le directeur général du CHU et le directeur régional des finances publiques, au moyen d’indicateurs de résultat définis en commun.

